



**M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu**

Avis public

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale en conformité avec l'article 148 du code municipal QUE:

À son assemblée ordinaire du conseil, tenue le 12 décembre 2017, le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a adopté la résolution suivante portant le numéro R-201-2017

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Pascal Smith et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront le 2^e mardi et qui débuteront à 20 h :

09 janvier	13 février
13 mars	10 avril
08 mai	12 juin
10 juillet	14 août
11 septembre	09 octobre
13 novembre	11 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régie la municipalité.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, le 13 décembre de l'an deux mille dix-sept.

**Sylvie Burelle, g.m.a.
Secrétaire-trésorière et directrice générale**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Burelle, résidante à Saint-Marc-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir public ci-dessus ;

En affichant, une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 16h00 et 17h00, ce 13^{ième} jour de décembre 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^{ième} jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-sept.



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale